

RAPPORT N° 01/6-46
au Conseil Municipal

OBJET

TRAVAUX D'ETANCHEITE ET D'ENROBE SUR LE SITE DE JOINVILLE

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de la remise à niveau du patrimoine scolaire et sportif, la Commune envisage de procéder à des travaux d'étanchéité et d'enrobé à chaud sur le site de Joinville.

Ces travaux consisteront notamment en :

- 1 la mise en oeuvre de l'étanchéité en toiture sur l'Ecole de Joinville :
 - travaux de dépose,
 - préparation du support,
 - réfection des entrées,
 - travaux d'isolation thermique,
 - travaux d'étanchéité,
 - imperméabilisation des acrotères,
 - travaux divers ;

- 2 la réfection d'enrobé du plateau sportif de la cour de récréation de l'Ecole de Joinville :
 - dépose des éléments existants,

 - décapage du revêtement existant et évacuation,

 - exécution de la surface du plateau sportif et revêtement de la cour, la remise en place du matériel de jeux et des traçages aux normes des fédérations sportives,

 - mise en oeuvre de l'étanchéité ;

- 3 la réfection du plateau noir du Stade de Joinville :
 - dépose des éléments existants,

 - décapage du revêtement existant et évacuation,

RAPPORT N° 01/6-46

- exécution des surfaces de jeux, la remise en place du matériel de jeux et des traçages aux normes des fédérations sportives.

L'Article 274 du Code des Marchés Publics (repris par les dispositions de l'Article 10 du Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001) prévoit que «lorsque le fractionnement est susceptible de présenter des avantages techniques, économiques ou financiers, les travaux, fournitures ou services sont répartis en lots pouvant donner lieu à un marché distinct».

Sur cette base, il a été décidé d'allotir le marché de la façon suivante, pour un coût de travaux estimé à 129 581 euros (850 000 francs) TTC :

- Lot 1 mise en oeuvre de l'étanchéité en toiture sur l'Ecole de Joinville,
- Lot 2 réfection d'enrobé du plateau sportif de la cour de récréation de l'Ecole de JOINVILLE,
- Lot 3 réfection du plateau noir du Stade de Joinville.

L'allotissement répond au découpage par nature de prestation et à la masse des travaux à réaliser. Chaque lot de technicité différente reste ainsi à la portée du plus grand nombre d'entreprises. Cette prise en compte des capacités techniques et financières des petites et moyennes entreprises permet d'élargir la mise en concurrence. Il en résulte une influence favorable sur l'économie du marché et sur l'exécution des prestations.

Le financement est le suivant :

* étanchéité et réfection de l'enrobé de la cour de l'Ecole de Joinville :

- Région 70 %,
- Département 15 %,
- Commune 15 %,

* réfection du plateau noir du Stade de Joinville :

- Département 29 %,
- Commune 71 %.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 / Articles 23.13 et 23.18 du Budget 2001.

Je vous demande, en conséquence :

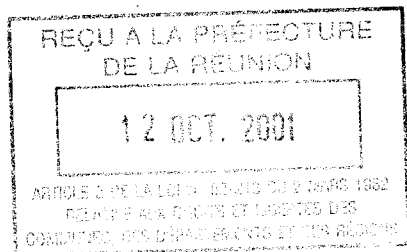
1. d'approuver le projet de travaux (étanchéité et enrobé) sur le site de Joinville ;

RAPPORT N° 01/6-46

2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 274 et 296 à 298 du Code des Marchés Publics en vigueur avant le 9 septembre 2001 pour la passation ; l'exécution se fera conformément aux dispositions du Nouveau Code des Marchés Publics pris par Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001) ;
 - marché décomposé en trois lots ;
 - enveloppe budgétaire : Budget 2001 -crédits inscrits aux Chapitre 23 / Articles 23.13 et 23.18- ;
3. de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
4. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
5. de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
6. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL**



DELIBERATION N° 01/6-46
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001

OBJET

TRAVAUX D'ETANCHEITE ET D'ENROBE SUR LE SITE DE JOINVILLE

APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2001-210 du 7 mars 2001 portant Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-46 présenté par le Maire et au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de travaux d'étanchéité et d'enrobé sur le site de Joinville pour les lots suivants :

- Lot 1 mise en oeuvre de l'étanchéité en toiture sur l'Ecole de Joinville,
- Lot 2 réfection d'enrobé du plateau sportif de la cour de récréation de l'Ecole de JOINVILLE,
- Lot 3 réfection du plateau noir du Stade de Joinville.

DELIBERATION N° 01/6-46

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché (tels qu'exposés au texte du Rapport).μ

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à solliciter des subventions.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 6

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 10 3 OCT 2001

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Jean-Jacques MOREL

